

Assemblée nationale/Déclaration de politique générale du Premier ministre aujourd'hui

Sur les traces de Biyoghe Mba, Ndong Sima et Ona Ondo



Paul Biyoghe Mba .



Raymond Ndong Sima.



Daniel Ona Ondo.

SM

Libreville Gabon

Avant l'actuel Premier ministre, Franck-Emmanuel Issoze Ngondet, ils sont trois, sous le magistère du président Ali Bongo Ondimba, à avoir connu la même épreuve. Même si c'était dans des contextes différents. Il s'agit de Paul Biyoghe Mba (novembre 2009), Raymond Ndong Sima (avril 2012) et Daniel Ona Ondo (mars 2014).

NOMME Premier ministre fin septembre dernier, Frank-Emmanuel Issoze Ngondet va affronter, aujourd'hui, l'étape constitutionnelle de la Déclaration de politique générale aux fins d'obte-

nir la confiance de l'Assemblée nationale. Il est ainsi la troisième personnalité, sous le magistère d'Ali Bongo Ondimba, mais le premier de son deuxième mandat, à subir cette épreuve. Paul Biyoghe Mba, Raymond Ndong Sima et Daniel Ona Ondo l'ont fait lors du précédent mandat. Même si, à chaque fois, c'était dans des contextes différents.

Pour rappel, en 2009, le Premier ministre, Paul Biyoghe Mba avait pu obtenir la confiance de l'Assemblée nationale en emportant 90 voix favorables à la politique qu'il venait de présenter, sur les 98 députés votants. Ce, à la suite de ce qu'il

avait, lui-même, qualifié d'un «très long exposé». Seul, le groupe des Forces du changement, à l'époque dirigé par Zacharie Myboto, s'y était clairement opposé. Au point de dénoncer certaines mesures, dont celles relatives aux nominations des secrétaires généraux, des directeurs généraux et leurs adjoints. Tout comme ce groupe avait recommandé à Paul Biyoghe Mba, «de faire des sacrifices à tous les niveaux, de manière à booster les vieilles pratiques et tirer le pays vers le haut».

Pour sa part, c'est en avril 2012 que son successeur Raymond Ndong Sima, avait reçu le vote de

confiance des députés avec un peu plus d'adhésions. Sur les 113 votants, en effet, ce Premier ministre avait bénéficié du vote de 110 élus. Mais, au-delà de ce résultat, les parlementaires du groupe PDG avaient tout de même surpris plusieurs observateurs, en critiquant, entre autres, les agences dont «la création et le fonctionnement, disaient-ils, échappaient totalement au contrôle du Parlement».

Dans le même esprit, et quoique n'ayant aucun groupe parlementaire à l'Assemblée nationale, les représentants de l'opposition à l'époque, Albertine Maganga Moussavou (PSD) et Narcisse Massala

Tsamba (UPNR), s'étaient également montrés critiques à l'égard du programme de Ndong Sima. Plus proche de nous, Daniel Ona Ondo. Sur les 116 votants, le prédécesseur d'Issoze Ngondet avait obtenu 111 voix "pour", contre seulement, 2 abstentions.

Reste que, contrairement à ses prédécesseurs, la situation paraît plus compliquée, aujourd'hui, au regard du contexte actuel. Aussi bien, au niveau des députés qui s'acheminent, petit-à-petit vers le terme de leur mandat, qu'au niveau des défis que devront relever Emmanuel Issoze Ngondet et son équipe (lire par ailleurs).

Communiqué du ministre de l'Intérieur

Le jeudi 3 novembre 2016 dans la matinée, le ministre de l'Intérieur a eu connaissance de l'interpellation par des éléments de la Direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), au siège du groupe de presse « Nord Édition », de 14 personnes qui ont été gardées à vue et auditionnées.

Sur les 14 personnes interpellées dont certaines, n'ayant aucun lien avec les organes de presse Échos du Nord et Faits divers, 13 ont été libérées le 4 novembre 2016.

Cette initiative unilatérale de la DGDI qui a également suscité beaucoup d'interrogations dans l'opinion a amené le ministre de l'Intérieur à commettre une enquête administrative à l'effet de cerner les contours d'une telle action opérée par cette entité des Forces de police nationale.

Des résultats de cette enquête, il ressort des violations manifestes des lois et règlement applicables aux procédures judiciaires et aux libertés fondamentales ; toutes choses ayant amené le ministre de l'Intérieur à ordonner la libération immédiate de la Rédactrice en chef adjoint de l'hebdomadaire «Échos du Nord».